



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Tenue et l'équipement des gardes champêtres territoriaux - police rurale

Question au Gouvernement n° 1003

Texte de la question

DIFFUSION TÉLÉVISÉE DES MATCHS DE LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL FÉMININ

Mme la présidente. La parole est à Mme Céline Calvez.

Mme Céline Calvez. Madame la ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques, après de nombreux mois d'incertitude sur la diffusion en France de la prochaine Coupe de monde de football féminin, une solution a enfin pu être trouvée la semaine dernière et cela grâce à votre impulsion. Car oui, nous avons frôlé un recul dans l'exposition médiatique du sport féminin. Heureusement, la diffusion de cette compétition sera assurée pour notre pays par les groupes M6 et France Télévisions. Pourriez-vous nous donner les détails de cet accord ?

Si nous pouvons nous réjouir de cet accord sur la Coupe du monde de football version féminine, force est de constater que de nombreux efforts restent à fournir afin de renforcer la visibilité du sport féminin en France. Une récente étude de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) sur sa médiatisation a ainsi révélé qu'en 2021, moins de 5 % des retransmissions sportives lui étaient consacrées. Une meilleure diffusion médiatique du sport féminin paraît pourtant essentielle, non seulement pour promouvoir les exploits des sportives françaises, mais aussi pour encourager les femmes et les jeunes filles à pratiquer encore plus le sport. Reste que j'ai bien conscience que votre action pour encourager cette pratique ne se limite pas à assurer sa visibilité médiatique.

Si les chaînes ont parfois pu redouter un manque d'engouement des téléspectateurs et des téléspectatrices, on notera les énormes succès d'audience de la Coupe du monde de football féminin en France, en 2019, ou plus récemment, en avril, du Tournoi des Six Nations féminin. Voilà qui montre vraiment qu'audience et sport féminin sont compatibles.

Dès lors, comment le Gouvernement agit-il pour valoriser la diffusion du sport féminin en France ? Qu'en est-il de l'intégration des compétitions sportives féminines au sein du décret relatif à la diffusion d'événements d'importance majeure (EIM) ? Ledit décret sera-t-il mis à jour afin d'assurer une plus grande visibilité du sport féminin à la télévision ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – MM. Antoine Léaument, Sébastien Peytavie et Davy Rimane applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

Mme Amélie Oudéa-Castéra, ministre des sports et des Jeux olympiques et paralympiques. Nous sommes en effet soulagés et heureux de l'accord que vous mentionnez. Nous sommes soulagés parce que la participation de l'équipe de France féminine – talentueuse, unie, plus motivée que jamais –, à la Coupe du monde de la Fédération internationale de football (Fifa) en Australie et en Nouvelle-Zélande, l'été prochain, pourra en effet

être diffusée. Elles se préparent et entourent ce matin encore, à Clairefontaine, leur entraîneur emblématique Hervé Renard. Nous sommes soulagés également par la très belle collaboration entre deux groupes de l'audiovisuel privé et de l'audiovisuel public, M6 et France Télévisions, qui se sont bagarrés pour le sport féminin.

Nous sommes heureux parce que la Fifa a su faire un bon pas en leur direction en reconnaissant la qualité de l'offre financière proposée et la qualité de l'exposition de cette compétition sur les chaînes du service public France 2 et France 3 et sur W9. Nous sommes heureux, avec ma collègue Rima Abdul Malak, parce que l'Europe, une nouvelle fois, a démontré son utilité. La ministre de la culture avait mandaté l'Union européenne de radio-télévision (UER) afin de négocier à l'échelle européenne et de disposer ainsi de plus de leviers. J'avais moi-même mobilisé mes homologues britannique, italien, espagnol, allemand... afin de combiner au mieux toutes les énergies.

Nous allons poursuivre nos efforts, car l'accord obtenu est intelligent et entre en synergie avec un accord sur la diffusion des matchs de l'équipe de France par France Télévisions et par M6, avec la Fédération française de football (FFF) et avec un autre accord, celui du groupe Canal+ pour le championnat.

Nous progressons en outre concernant la nouvelle rédaction du décret EIM – et pas seulement pour le football féminin, mais aussi pour le rugby, le volley, le basket, le handball ou encore pour de grandes compétitions comme le Tour de France féminin...

Je terminerai en soulignant que, hier soir, avant le match France-Grèce, notre équipe masculine, à l'échauffement, portait le maillot de l'équipe de France féminine.

M. Maxime Minot. Eh oui !

Mme Amélie Oudéa-Castéra, ministre. Et quand je vois cela, je me dis que dans le football féminin et plus largement dans le sport féminin, en France, nous sommes vraiment en train de changer d'époque. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE et sur plusieurs bancs du groupe GDR-NUPES.)*

Données clés

Auteur : [Mme Céline Calvez](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1003

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 juin 2023